



RÈGLEMENT DU TROPHÉE DES CAMPUS

Édition 2027

Un évènement EB Court Production



**Le Trophée des Campus de La Nuit du Court – Luberon a pour ambition
de valoriser les jeunes talents, les films étudiants et les formations cinéma et audiovisuel
de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur.**



ARTICLE 1 – OBJET DE LA COMPÉTITION

Le **Trophée des Campus de La Nuit du Court – Luberon** est une compétition dédiée aux courts-métrages réalisés dans le cadre d'une formation en cinéma, audiovisuel ou cinéma d'animation, répondant aux conditions d'éligibilité précisées à l'article 2 ci-dessous.

Les films retenus seront programmés et projetés publiquement dans le cadre de l'édition 2027 du festival.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES FILMS

Pour être admis à concourir, les films soumis doivent **impérativement** répondre aux critères suivants :

- **Formation** : le film doit avoir été réalisé dans le cadre d'une formation en cinéma, audiovisuel ou cinéma d'animation,
 - soit **d'enseignement supérieur post-baccalauréat**, de niveau **Bac+2 à Bac+5** (BTS, Bachelor, Master/Mastère ou équivalent) ;
 - soit d'une **formation professionnelle spécialisée** (sans condition de niveau académique Bac+).
- **Établissement** : la formation doit être dispensée par un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de formation situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).
Le nom de l'établissement ou de l'organisme doit figurer clairement au générique du film.
- **Genre** : œuvres de fiction et films d'animation exclusivement. Les documentaires, clips musicaux, films publicitaires et films corporatifs ne sont pas acceptés.
- **Durée** : 20 minutes maximum, génériques de début et de fin inclus.
- **Date de production** : film terminé après le 1er janvier 2026.
- **Langue** : films en langue française ou comportant des sous-titres en français.

L'équipe organisatrice pourra demander tout élément permettant de confirmer l'éligibilité du film et son rattachement à la formation indiquée.



ARTICLE 3 – INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SOUMISSION

Calendrier. Les inscriptions sont ouvertes du 1er septembre au 31 janvier 2027 inclus. Aucune candidature reçue après cette date ne sera examinée.

Procédure. L'inscription s'effectue exclusivement en ligne via le formulaire officiel disponible sur le site www.lanuitducourt-luberon.fr. Un formulaire distinct doit être rempli pour chaque film. Un même établissement peut soumettre plusieurs films.

Frais d'inscription. La participation au Trophée des Campus est gratuite.

La candidature est considérée comme complète après réception du formulaire et de l'ensemble des informations demandées.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre :

- Les coordonnées de la personne déposant le film et sa qualité : étudiant, réalisateur, enseignant, responsable pédagogique ou représentant autorisé de l'établissement.
- Le nom de l'établissement, l'intitulé de la formation et le cas échéant, le niveau d'études concerné.
- Le titre du film, sa durée, son année de production, son genre et ses principaux crédits.
- Un résumé du film de 300 mots maximum.
- Un lien de visionnage valide et sécurisé, accompagné du mot de passe si nécessaire.
- L'acceptation sans réserve du présent règlement et la confirmation que le déposant est autorisé à inscrire le film.

Le lien de visionnage devra rester actif pendant toute la durée du processus de sélection.

ARTICLE 4 – SÉLECTION DES FILMS

Critères d'évaluation. Le comité de sélection appréciera notamment :

- L'originalité et la singularité de la proposition artistique.
- La qualité du scénario, de la narration et de la mise en scène.
- La qualité de l'interprétation, de la direction d'acteurs ou des voix, lorsque ces éléments sont applicables.
- La maîtrise technique de l'œuvre : image, son et montage, appréciée dans le contexte d'une réalisation étudiante.
- Le respect des critères d'éligibilité définis à l'article 2.



Comité de sélection. Un comité composé de professionnels du cinéma et d'acteurs culturels visionnera les films et établira la programmation. Les choix artistiques du comité sont souverains et sans appel. Le comité n'est pas tenu de fournir de justification ou de retour détaillé pour les films non retenus.

Annonce des résultats. Les candidats seront informés par e-mail. Les résultats pourront également être publiés sur le site et les réseaux officiels du festival.

Prix attribué : le film distingué dans le cadre du Trophée des Campus concourt à la récompense suivante :

- Mention spéciale – 150 € : attribuée par le jury du festival à l'issue de la projection.
- Les modalités pratiques de délibération et de remise de la récompense sont définies par l'organisation du festival.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Présence de l'équipe. Le festival ayant à cœur de favoriser les rencontres, les échanges entre étudiants et professionnels et le lien avec le public, la présence d'au moins un représentant du film – étudiant réalisateur, membre de l'équipe ou représentant de l'établissement – est requise lors de la projection et devra être confirmée.

Les équipes des films sélectionnés présentes bénéficient d'une invitation comprenant l'entrée à la séance, les boissons et le repas, dans la limite de 6 personnes.

Copie de projection. En cas de sélection, le déposant s'engage à fournir dans les délais indiqués une copie de projection de qualité, au format demandé par l'équipe technique : fichier MP4 de haute qualité ou DCP de préférence.

Visibilité internet : Le film ne doit pas être accessible au public sur Internet jusqu'à la date du festival. Les œuvres sélectionnées doivent rester inédites afin de préserver l'effet de surprise lors de leur projection.

Éléments de communication. Les films sélectionnés devront transmettre les éléments nécessaires à leur présentation : affiche, photographies, crédits définitifs, synopsis et, le cas échéant, bande-annonce ou extrait. Le nom de l'établissement sera associé à la présentation du film.



Frais de déplacement. Sauf indication contraire communiquée par l'organisation, les frais de déplacement et d'hébergement des équipes et représentants des établissements restent à la charge des participants.

ARTICLE 6 – DROITS, DIFFUSION ET PROMOTION

Le déposant garantit être autorisé à inscrire le film et disposer, directement ou avec l'accord de l'établissement /organisme de formation et des ayants droit concernés, de l'ensemble des droits d'auteur, droits musicaux, droits à l'image et autres autorisations nécessaires à sa projection dans le cadre du festival. Il garantit l'association EB Court Production contre toute réclamation de tiers liée à la diffusion du film.

En cas de sélection, le déposant autorise le festival, à titre gratuit et non exclusif, à projeter le film dans le cadre de l'édition 2027 de La Nuit du Court – Luberon.

Il autorise également le festival à utiliser, sans contrepartie financière, l'affiche, les photographies, les informations promotionnelles et des extraits du film pour la communication de l'événement dans les médias, les programmes imprimés, le site internet et les réseaux sociaux. Les extraits utilisés ne pourront excéder 10 % de la durée totale du film et, dans tous les cas, deux minutes.

ARTICLE 7 – MODIFICATION, ANNULATION ET CAS NON PRÉVUS

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates, le lieu, le format ou le déroulement du festival en cas de force majeure, de contraintes techniques majeures, de crise sanitaire ou de toute circonstance indépendante de leur volonté.

En cas d'annulation complète ou de modification majeure du Trophée des Campus, les candidats seront informés dans les meilleurs délais.

Les cas non prévus par le présent règlement seront examinés et tranchés par la direction du festival.



ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DONNÉES PERSONNELLES

La validation du formulaire de candidature implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Le déposant certifie l'exactitude des informations transmises et reconnaît qu'une candidature comportant des informations fausses ou incomplètes pourra être déclarée inéligible.

Les données personnelles recueillies sont utilisées exclusivement pour la gestion des candidatures, le processus de sélection, l'organisation du festival et les échanges avec les participants et les établissements. Elles sont accessibles aux personnes habilitées de l'association et, lorsque cela est nécessaire, aux membres du comité de sélection.

Toute personne peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en écrivant à : ebcourtproduction@gmail.com.

CONTACT ET INFORMATIONS

www.lanuitducourt-luberon.fr

ebcourtproduction@gmail.com